



## **Formation Maintien et Actualisation des Compétences**

### **Acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique**

### **Acteur PRAP IBC**

#### ***Objectifs***

Maintien et actualisation des connaissances et savoir-faire de l'acteur PRAP nécessaires pour contribuer à la mise en œuvre de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans l'entreprise ;

Prévenir des risques professionnels spécifiques à l'activité et à l'entreprise en apportant des améliorations organisationnelles et techniques.

#### ***Public concerné***

Tous salariés des secteurs

**Industrie, BTP, Bureau et Commerce**

#### ***Nombre de stagiaires***

***par session :***

mini 6 / maxi 12

#### ***Lieu***

Dans les locaux de l'entreprise

- pour la partie théorique : en salle
- pour la partie pratique : sur poste ou en salle

#### ***Pré-requis***

Être titulaire d'un certificat  
« Acteur PRAP »

***Durée :*** 7h de formation (hors temps de pause)

#### ***Pédagogie***

Démarches : déductive et inductive

Méthodes : participative, interrogative, étude de cas vécus, démonstrative, analogique et applicative

#### ***Validation de la formation***

Un certificat PRAP sera délivré à chaque stagiaire qui :

- A suivi la totalité de la formation
- A acquis toutes les compétences selon le référentiel de l'INRS.

La validité de ce certificat est d'une durée de 24 mois, la prolongation de celle-ci est conditionnée par un recyclage tous les 24 mois.

En application de l'art L6353-1 c. Trav. Une attestation de fin de formation est remise à chaque stagiaire en fin de session.

***Evaluation :*** épreuve certificative en fin de formation selon le référentiel PRAP INRS



### *Gestion du handicap*

Tout problème de santé qui pourrait impacter la formation (motricité réduite, difficulté psychologique, maladie...) devra être signalé au formateur afin qu'il puisse anticiper l'éventuelle difficulté d'un stagiaire sur un exercice.

### *L'animateur / formateur :*

- Formateur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique certifiée par un organisme de formation habilité INRS.

### *Compétences visées*

1- **Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique de son entreprise**

2- **Observer et analyser des situations de travail dans l'entreprise et identifier les différentes phases pouvant porter atteinte au fonctionnement du corps humain**

3- **Participer à la maîtrise du risque en proposant des améliorations et en échangeant avec les acteurs PRAP pour proposer des améliorations visant la suppression ou la réduction des risques liés à l'activité physique**

### *Programme*

Échange des expériences vécues ;

Actualisation de la formation par la mise à jour de nouvelles techniques et des risques de l'entreprise / ou de l'établissement ;

Rappels des fondamentaux

- la prévention ;
- l'anatomie et les limites du corps
- les principes d'économies d'effort

Cas concrets sur des situations de travail.